

vertu d'un brevet concernant les médicaments.

Le ministre a fait, le 15 décembre 1967, la déclaration suivante consignée à la page 5467 du hansard. Il a déclaré que l'objectif du bill était...

... de permettre aux détenteurs de permis obligatoires d'importer des produits pharmaceutiques vendus sur ordonnance. Cette mesure aura pour effet de stimuler la concurrence entre les fabricants de produits pharmaceutiques et d'en ramener le prix à un niveau raisonnable.

Toute mesure capable d'amener une réduction du prix des médicaments d'ordonnance obtiendra l'approbation de la majorité du public et de notre parti. Par contre, il est nécessaire d'empêcher l'affaiblissement des normes de protection que souhaitent les Canadiens et auxquelles ils ont droit.

Par suite de cette mesure, nous verrons probablement l'importation au Canada, en vertu de licences provisoires, de toute une série de produits pharmaceutiques dont les marques sont identiques ou semblables à celles des produits canadiens ou américains ayant subi des essais et des examens au palier du gouvernement.

Quelle garantie les Canadiens auront-ils que les produits porteurs d'une marque semblable à celle des produits canadiens ou américains répondent aux mêmes exigences que les produits de fabrication canadienne? La question de l'innocuité des produits pharmaceutiques est d'importance vitale. Certains cas dans le passé ont prouvé que même avec toutes les précautions, l'usage de produits pharmaceutiques peut entraîner des conséquences désastreuses, à moins qu'ils ne répondent à des normes de fabrication des plus rigoureuses. L'affaire de la thalidomide l'a prouvé il y a quelques années.

Le comité spécial de la Chambre des communes chargé de faire enquête sur le coût et les prix des produits pharmaceutiques a recommandé que toute personne demandant l'autorisation d'importer des produits pharmaceutiques en vertu d'une licence obligatoire prouve à la direction des aliments et drogues que dans la fabrication du produit, elle avait répondu aux exigences minimums requises par les normes de la santé publique. C'est sûrement là le moins auquel les Canadiens puissent s'attendre. Il incombe au gouvernement de veiller à ce que les Canadiens soient suffisamment protégés. Les fabricants de produits pharmaceutiques au Canada ont prouvé depuis bon nombre d'années qu'ils étaient très efficaces, très sûrs et dignes de confiance.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, par l'entremise de la direction des aliments et des drogues, se tient constamment en relation étroite avec les

[M. Yewchuk.]

fabricants canadiens et américains de produits pharmaceutiques. Le cas n'est pas le même pour ce qui est des produits importés de nous ne savons où. Rien ne nous garantit que des contrôles sont exercés dans tous les cas ou même quelle est la nature des mesures de contrôle qui peuvent exister.

M. Roy (Laval): Balivernes.

M. Yewchuk: Du fait que des nouveaux produits pharmaceutiques apparaissent sur le marché tous les jours, que chaque nouvelle découverte entraîne une foule d'imitations, si nous admettons sans restrictions, sans règlements, les importations de sources inconnues, les services d'inspection et d'épreuve du gouvernement seront débordés.

Les Canadiens, lorsqu'ils achètent des médicaments, ont le droit de savoir qu'ils ne courent aucun danger. On ne saurait prendre trop de précautions lorsqu'il s'agit de la santé d'êtres humains.

Des voix: Bravo.

M. Yewchuk: Nous ne devons pas détruire les mesures de précaution laborieusement élaborées au cours des années. En somme, voici ma position: nous appuierons toute mesure ayant pour objectif de réduire le prix des produits pharmaceutiques. Pour l'instant, je ne suis pas encore convaincu—et je ne crois pas que le ministre l'ait clairement démontré—que la présente mesure y parvienne. D'autre part, tout en étant prêts à donner au ministre le bénéfice du doute pour ce qui est des prix, nous ne sommes pas prêts, et on ne devrait pas demander aux Canadiens de l'être, à donner le bénéfice du doute en ce qui a trait aux mesures de sécurité et d'inspection. Les Canadiens devront être assurés beaucoup plus qu'ils ne l'ont été jusqu'ici par le ministre que le bill n'entraînera pas la baisse des normes pharmaceutiques et l'importation au pays de produits de qualité inférieure à ce qu'exigent les normes canadiennes.

Je ne sais pas au juste si le député appuie ou rejette mes propos. D'une part, il semble m'appuyer et d'autre part, il dit «balivernes». J'ignore s'il connaît la différence.

A la suite du problème posé il y a quelques années par la thalidomide par exemple, si nous devons importer des médicaments en vertu d'une disposition concernant les brevets exempte de toute restriction, il va falloir évidemment être très sévère en matière d'inspection et de méthodes d'analyse. Nous aimerions obtenir des renseignements du ministre sur ce sujet.

Même si tous les membres de la profession médicale appuient une mesure visant à abaisser le prix des médicaments ils exigeront mal-